

**NOUVELLE UNIVERSITÉ BULGARE**

**DÉPARTEMENT**

**"SÉCURITÉ NATIONALE ET INTERNATIONALE"**

---

**POLITIQUES EUROPÉENNES DE SÉCURITÉ FLEXIBLE DU  
MARCHÉ DU TRAVAIL**

**ABSTRACT**

Thèse de doctorat

pour l'attribution du degré pédagogique et scientifique de "docteur"

Domaine de l'éducation supérieure: 9. Sécurité et défense

Domaine professionnel: 9.1 Sécurité nationale

Spécialité scientifique: Organisation et gestion en dehors de la sphère de la  
production matérielle

**DOCTORANT**

Françoise Marchand

**DIRECTEUR DE THÈSE:**

Prof. Dimitâr Yontchev, Dr es sc.

**SOFIA 2015**

## **Première partie de l'abstract : Présentation de la thèse**

**L'actualité de la recherche : Le marché du travail européen est en crise. Les Etats et l'Union cherchent le moyen de maintenir la compétitivité des entreprises et d'augmenter le taux d'emploi, tout en contenant les dépenses sociales qui ne cessent de croître.**

L'introduction générale présente le contexte politique économique et social témoignant de l'actualité de la thèse.

Force est de constater que le monde change et change vite et que cette accélération du changement appelle les décideurs à refondre les politiques publiques. Le principal facteur de changement observé est celui de la globalisation de l'économie et de la mondialisation des échanges qui impactent sérieusement le marché du travail européen. La concurrence mondialisée a plusieurs effets :

- celui d'aggraver le phénomène de *dumping* social. Pour maintenir leur compétitivité face à de nouveaux concurrents (les pays émergents par exemple), les entreprises européennes s'efforcent de diminuer leur coût de production, en réduisant en particulier le coût du travail. Cette pression concurrentielle se joue à tous les niveaux, y compris entre les Etats membres de l'Union.
- celui de générer des crises économiques et financières mondialisées, difficilement prévisibles et non régulables par les seuls Etats.
- celui de diminuer la capacité des Etats à agir au niveau macro-économique.
- celui d'augmenter le taux de chômage en Europe ainsi que la pauvreté et la précarité des actifs qu'ils soient ou non en emploi.

Et de ce fait,

- celui de diminuer les ressources de financement de la protection sociale tout en augmentant les dépenses sociales pour les Etats.

- celui de générer un climat d'insécurité lié tant à l'augmentation du risque chômage qu'à celle des risques psycho-sociaux inhérents à la dégradation des conditions d'emploi dans un marché du travail devenu instable et aléatoire.

La mondialisation semble renforcer conjointement l'interdépendance entre les pays, l'imprévisibilité des crises économiques et financières et leurs effets domino, et la complexité de toute gouvernance.

Ces facteurs d'imprévisibilité et de complexité transforment, comme le démontre Beck (2001), la société contemporaine en société du risque. Les risques jusque là prévisibles et circonstanciels se transforment en risques économiques financiers et sociaux devenus structurels et imprévisibles.

Ainsi, les données chiffrées et les statistiques européennes et mondiales démontrent que les pays occidentaux passent du chômage frictionnel<sup>1</sup> au chômage structurel<sup>2</sup>, de prévisions économiques possibles à une imprévisibilité des crises économiques et financières<sup>3</sup>.

Le marché du travail européen entre en crise dès la fin des années 80, crise dont il n'est toujours pas sorti en 2015. L'insécurité des vies professionnelles augmente. Le risque majeur pour le travailleur devient dans ce contexte, celui de l'irréversibilité du chômage entraînant le plus souvent son exclusion économique et sociale.

Face à cette conjoncture concurrentielle et pour sauver l'emploi, les Etats membres et l'Union européenne, décident de soutenir les entreprises dans leurs efforts de maintien de leur compétitivité, facteur d'influence directe sur le taux d'emploi. Ils acceptent pour ce faire, de mettre en œuvre des politiques et des mesures visant à contenir toute hausse du coût du travail et à diminuer la législation protectrice de l'emploi. Dans un climat d'insécurité, l'écart se creuse entre logique sociale et logique économique.

---

<sup>1</sup> Dû au temps moyen nécessaire à un chômeur pour trouver un emploi correspondant à ses qualifications et ses aspirations.

<sup>2</sup> Lié aux changements de longues périodes intervenus dans les structures démographiques, économiques sociales et institutionnelles.

<sup>3</sup> A l'image de la grave crise financière de 2008 non anticipée ni prévue par les Etats occidentaux.

Il est intéressant de voir que ce contexte d'imprévisibilité et d'insécurité a légitimé, en quelque sorte, le recours à la flexibilisation des marchés du travail comme mesure adaptative aux exigences du marché global.

Cette flexibilisation du marché du travail va se traduire par le recours de plus en plus fréquents à des formes de contrats de travail souples permettant aux entreprises d'ajuster aisément leur besoin en main d'œuvre aux fluctuations de leurs carnets de commandes. Les contrats de travail précaires augmentent.

Dans ce nouveau contexte, la sécurité de l'emploi change de visage. Fondée jusqu'à la fin des Trente Glorieuses, sur la stabilité garantie par le Contrat de travail à Durée Indéterminée, elle évolue désormais vers une recherche d'une possible sécurité dans l'instabilité générée par la nouvelle flexibilité des contrats de travail. Cependant tous les emplois ne sont pas soumis à cette transformation. On constate que le marché du travail est segmenté en deux catégories : celle des emplois stables, protégés par la législation du travail et celle des emplois moins protégés et plus précaires. Mais la tendance à la flexibilisation du marché du travail renforce d'une manière générale, le sentiment d'insécurité vécu par tous les actifs qu'ils soient détenteurs de contrats de travail protégés ou non par la loi. En effet, toutes les données statistiques présentées dans la thèse en témoignent : peu d'actifs européens, échappent aujourd'hui à la mobilité subie, aux périodes de chômage, à l'obligation de renouveler leurs compétences, aux évolutions technologiques et aux mutations incessantes de l'organisation du travail.

Ce contexte de vies professionnelles de plus en plus à risques, de tension du marché du travail et d'érosion des acquis sociaux va inciter l'Union européenne, à proposer en 2007 un nouveau modèle de gestion flexible de la sécurité des travailleurs. S'inspirant du modèle danois et de l'expérience néerlandaise, la Commission européenne s'appuie sur des travaux d'experts de ces pays pour proposer un nouveau modèle : celui de la flexicurité<sup>4</sup>. L'émergence de ce néologisme s'accompagnera de directives

---

<sup>4</sup> *Flexicurity : The four component interpretation of flexicurity stems from European Commission's 2006 Annual Progress Report (25 January 2006, COM(2006) 30; pp. 19-20).*

recommandant aux Etats membres la mise en œuvre de mesures visant à équilibrer la flexibilité de la norme d'emploi<sup>5</sup> et la sécurisation des parcours professionnels des actifs.

Mais au-delà d'une simple réponse technique au défi que représente la gestion des nouveaux risques apparus sur le marché du travail, ce texte représente pour la Commission, une opportunité politique.

L'adoption de ce nouveau modèle lui permet de démontrer sa capacité à concilier deux tendances opposées à l'œuvre au sein de l'Union : la vision libérale fondée sur la nécessité de ne pas entraver le fonctionnement naturel du marché et la vision de l'Etat, garant de l'intérêt général. Le texte fondateur<sup>6</sup>, « Vers des principes communs de flexicurité : Des emplois plus nombreux et de meilleure qualité en combinant flexibilité et sécurité » est l'expression de cette volonté. Car si la Commission recommande aux Etats, le recours à une révision de la législation du travail, au développement des temps partiels et aux contrats de travail précaires pour flexibiliser les marchés du travail et rompre avec la rigidité législative qui s'oppose selon elle, au libre fonctionnement du marché, elle leur recommande également d'édifier une sécurité « moderne » pour les actifs. L'effet de modernisation présentée dans « Vers des principes communs..... », réside non seulement dans l'idée de ne plus opposer flexibilité et sécurité, mais aussi dans celle d'inscrire leur équilibre comme garant de la nouvelle forme de sécurité des actifs. C'est une forme de bipartisme politique qui est à l'œuvre. L'équilibre prôné dans ce compromis politique s'inscrit comme une logique d'équité tant pour l'entreprise que pour le salarié, mais il pose question.

En effet, peut-on garantir, dans un contexte de fin du plein-emploi, que la sécurité flexible puisse être aussi protectrice pour l'ensemble des travailleurs, que la sécurité encadrée par la protection juridique de la stabilité de l'emploi? Alors-même que le

---

<sup>5</sup> La norme d'emploi, englobe la mise en œuvre du travail, sa rémunération, les modalités de valorisation des qualifications et la stabilité de l'emploi telles que définies par le Code du travail (Définitions du BIT : Bureau International du Travail).

<sup>6</sup> COM(2007) 359 final "Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions. – Vers des principes communs de flexicurité : Des emplois plus nombreux et de meilleure qualité en combinant flexibilité et sécurité", adopté le 27 juin 2007.

monde peine à sortir d'une crise économique sans précédent, privant d'emploi un nombre croissant de travailleurs, la pertinence et l'efficacité du modèle flexicuritaire en vigueur depuis 2007, semblent compromises.

Ces éléments factuels attestent de l'actualité et de l'intérêt de la thèse. Face à une réalité complexe la réponse proposée par l'Union ne peut être interprétée et comprise sans la conduite d'un examen approfondi capable de croiser les divers éléments qui en fondent la dynamique. L'analyse du nouveau modèle flexicuritaire est donc d'une actualité incontestable. Elle signe l'urgence à poser la question des enjeux réels du glissement de la notion de sécurité de l'emploi à celle de flexicurité. Outre l'actualité de la thèse, il convient de noter qu'aucun expert de la flexicurité n'a eu recours à l'étayage théorique de la science de la sécurité, pour analyser la transformation de la sécurité des vies professionnelles.

Pourtant le cadre d'analyse élaboré par Buzan et *al* (1998) ou l'analyse des processus de sécurisation construite par Waeber (1995), semblent pouvoir répondre aux questions que pose l'expert reconnu de la flexicurité qu'est Jean-Claude Barbier(2007):

« Qui donne quoi contre quoi ? Qui sont les acteurs et quelles sont leurs raisons d'agir ? Quelles sont les forces en présence dans la construction de cet accord ? Quelles sont les inégalités sur le marché du travail ? Quel est le rôle joué par l'Etat, via le droit ou via sa garantie des accords collectifs ».

Si le contexte de crise du marché du travail et la complexité à édifier de nouveaux référentiels sociaux et économiques attestent l'actualité de la thèse, l'apport de la science de la sécurité en confirme bien la nouveauté.

## **L'hypothèse de la recherche : Le volet sécuritaire de la directive européenne sert à masquer son inflexion libérale et le report sur l'Etat et le travailleur de la prise en charge des risques liés à un marché du travail en crise**

Comme nous l'avons vu ci-dessus, le libre marché global est soumis aux aléas des flux de l'offre et de la demande. Les entreprises et les Etats sont de ce fait, constamment confrontés à la nécessité d'adapter l'offre d'emploi aux exigences du marché.

Et ce, tant au niveau de la fluctuation du besoin en main-d'œuvre des entreprises que de celle du niveau de compétences des travailleurs.

La flexibilisation des contrats de travail s'est imposée comme solution à ce défi.

Elle devient la clé de voûte du système flexicuritaire et sera validée tant par les parlementaires européens que par les partenaires sociaux. La flexibilisation agit alors en modèle incontournable et inévitable.

Mais comment allier la nécessaire flexibilité contractuelle à celle de la sécurité, dans un contexte mouvant et aléatoire ? Comment garantir aux travailleurs qu'à défaut d'emploi stable, ils auront la capacité de garantir le maintien de leurs ressources lors des inévitables transitions professionnelles auxquelles ils seront confrontés ?

Dans un contexte de fin avérée du plein-emploi, poser la déréglementation du travail en solution sécuritaire semble relever du paradoxe. La sécurité de l'emploi, jusque-là garantie par le droit du travail et la protection des salariés contre le licenciement, s'est fondée sur la stabilité du lien d'emploi entre le salarié et son employeur. La doctrine européenne mise quant à elle, sur la facilité accordée aux entreprises d'embaucher et de licencier pour accroître le taux d'emploi. Cette vision se fonde sur l'hypothèse d'un marché du travail porteur qui légitimerait le principe d'une possible sécurité fondée sur la capacité des individus à maintenir l'attractivité de leurs compétences et à se saisir des opportunités offertes par ce marché du travail.

Comme le démontrera la thèse, ce modèle d'une "flex-sécurité" dite moderne, délaissant la mutualisation de la protection sociale contre le risque, au profit d'une conception autoassurantielle, signe le versant plus libéral que social du projet. Si l'on

définit la sécurité comme le maintien des valeurs acquises, c'est le glissement de la valeur stabilité au profit de la valeur flexibilité qui transforme la question de l'emploi en enjeu sécuritaire.

Nous ferons le constat suivant : la flexicurité est de fait, une réforme structurelle reconfigurant sans le nommer, l'Etat social. Cette inflexion politique n'a pas fait l'objet d'un débat clair. Il semble que le flou de la notion de flexicurité et le caractère ambigu voire paradoxal du texte de la Commission aient réussi à masquer aux acteurs sociaux et politiques, la réelle portée de leurs décisions.

L'hypothèse présentée est la suivante : la sécurité des vies professionnelles, n'est pas la préoccupation première de la directive européenne.

*Le recours à la notion de sécurisation semble surtout utile à légitimer le processus de dérèglementation du travail.*

La thèse va démontrer que le processus de flexicurité signe la fin d'une vision d'émancipation du travailleur portée collectivement, au profit de nouveaux statuts de travailleurs s'autonomisant dans un marché du travail aléatoire et risqué.

**Le but de la recherche : Traiter la politique flexicuritaire en processus de "flexicurisation" pour démontrer que les deux dogmes centraux du modèle (flexibilité et sécurité), ne s'équilibrent pas et ce, au détriment de la sécurité de la vie professionnelle des travailleurs européens.**

Pour apporter la preuve du déséquilibre du modèle flexicuritaire, deux axes de recherche structurent la thèse :

- l'analyse du processus de transformation du niveau de sécurité des travailleurs généré par le nouveau modèle flexicuritaire;
- l'apport de preuves qui justifient la thèse : Les données chiffrées et les travaux des experts concluent à un modèle profitant davantage aux entreprises et au capitalisme financier, qu'aux travailleurs.

Le but de la recherche est de démontrer l'urgence qu'il y a à penser ce que signifie réellement cette refonte de la nature et du niveau de sécurité alloué au travailleur. La thèse apporte des éléments d'analyse permettant d'entrevoir à quoi pourra s'attendre le *flex salarié* de demain, en matière de protection sociale.

### **Le champ de la recherche est celui des Politiques européennes de l'emploi**

L'analyse porte sur deux niveaux :

- le niveau technique : celui de la Commission européenne et de la Direction générale pour l'Emploi et les affaires sociales. La DG EMPL est en charge de préparer les directives communautaires relatives à l'emploi, présentées par la Commission aux instances politiques de l'Union. Si la Commission européenne assume à elle seule la responsabilité du choix des questions et des solutions à leur soumettre, le domaine des politiques publiques de l'emploi reste de la seule responsabilité des Etats.
- le niveau politique : celui des instances décisionnelles que sont le Parlement et Conseil européens en charge de voter les textes proposés par la Commission européenne.

La recherche située dans le champ des politiques européennes de l'emploi, sera traitée dans un double mouvement :

- celui d'un élargissement de l'analyse à ce qui a précédé et suivi cette réforme structurelle du marché du travail européen,
- celui d'une centration sur la politique européenne votée en 2007 par le Parlement et le Conseil européens : « Vers des principes communs de flexicurité : Des emplois plus nombreux et de meilleure qualité en combinant flexibilité et sécurité ».

## **L'objet de la recherche : Le volet sécuritaire de la politique européenne de flexicurité, le sujet étant la sécurité de l'emploi**

L'objectif est d'évaluer la nouvelle forme de sécurité proposée par la Commission européenne, en la replaçant dans le contexte culturel, politique et économique de son énonciation. La transformation de la notion de sécurité de l'emploi est le sujet de la recherche et la politique structurelle qui la fonde en est l'objet.

Nous verrons comment cette nouvelle politique publique de l'emploi va s'imposer comme troisième voie, mixte des systèmes libéraux anglo-saxons et sociaux-démocrates des pays nordiques, oubliant pour partie, la figure hautement symbolique de l'Etat social dit Etat Providence. La politique de flexicurité affirme le caractère innovant de sa proposition *via* un équilibre prétendu équitable entre déréglementation de l'encadrement législatif du travail et politique sécuritaire. La rigidité de la norme d'emploi est ciblée comme étant la principale cause du chômage structurel. Il s'agit donc de légitimer le recours aux contrats temporaires, l'assouplissement des modalités de licenciement, la réduction des charges patronales et l'incitation des demandeurs d'emploi à reprendre un travail, pour optimiser le fonctionnement du marché du travail. Pourtant, formalisé et organisé de manière à être opposable et applicable à l'ensemble des parties, l'encadrement juridique de l'emploi a représenté le socle sur lequel s'est édifiée la sécurité des travailleurs. Comme le démontrera la première partie de la thèse, modifier une norme de ce type constitue une sorte de retournement historique pour les Etats de type Etat social. Le nouveau modèle européen agit sans que cela soit ni nommé ni soumis au débat, sur le mode de répartition des risques entre les employeurs et les salariés.

Il semble que les salariés aient davantage à supporter les effets de la globalisation et à assumer des efforts pour contribuer à une expansion économique, incertaine. L'objet de la recherche est bien de cerner l'ensemble de ces aspects et d'interroger les résultats de cette réforme, huit ans après sa validation par les instances politiques de l'Union. Il s'agit de comprendre comment le processus de sécurisation s'est imposé et d'en mesurer la portée. S'il est aisé d'en comprendre l'intérêt pour les entrepreneurs, il est

permis de douter de la symétrie de cet intérêt pour l'ensemble des travailleurs, en particulier pour les moins qualifiés d'entre eux. Les statistiques démontrent d'ores et déjà qu'ils sont les premiers touchés par l'insécurité. Exposés plus facilement à des contrats de travail précaires, ils sont les plus exposés au risque majeur qu'est l'irréversibilité de la perte d'emploi. La crise économique augmente leur risque d'exclusion sociale mais aussi celui de l'explosion d'une société toujours segmentée entre ceux qui ont un bon niveau d'adaptation socio professionnelle et les autres réduits à l'inactivité ou aux emplois précaires et dégradés. L'objet de la recherche est également d'apporter une contribution innovante. Il convient de noter qu'en France, la plupart des thèses écrites sur la flexicurité sont issues de laboratoires de gestion et de management des entreprises. Ces recherches remettent peu en cause le volet sécuritaire de la flexicurité mais se penchent davantage sur la pertinence du modèle pour les entreprises. Situer l'analyse des deux dogmes centraux, flexibilité et sécurité, de la flexicurité en croisant l'apport de deux sciences : celle de la sécurité et celle des politiques publiques, représente l'innovation de la recherche. Les théoriciens de la sécurité démontrent que le fait de qualifier un problème de sécuritaire permet aux politiques de justifier toute mesure exceptionnelle pour y remédier Waever (1995). Traiter le modèle flexicuritaire en processus de *flexicuration* permet d'en conduire l'analyse en s'intéressant aux fondements normatifs, aux conceptions qui sous-tendent son usage et définissent le rapport au monde, aux autres et à soi-même mais aussi au contenu politique de la sécurité qui impose un certain ordre social et produit un discours de vérité sur le monde.

**La Méthodologie utilisée : L'épistémologie constructiviste, une approche interprétative et l'apport théorique de la science de la sécurité en particulier celui de l'Ecole de Copenhague**

Dans le cadre de cette étude portant sur l'analyse du modèle flexicuritaire, il n'est pas possible d'opter pour un seul référentiel théorique. En effet si le concept de sécurité

appliqué à l'emploi, en constitue le thème central, la notion de flexicurité qui en signe la transformation, s'inscrit bien quant à elle, dans le champ des politiques publiques de l'emploi. Le choix de se référer à l'appareil théorique de la science de la sécurité, se fonde sur la possibilité qu'il donne, d'en assurer un traitement global. L'étayage de la science de la sécurité permet d'inclure les dimensions ontologiques, politiques, sociologiques, psychologiques et économiques qui lui sont propres.

Les outils d'analyse et les facteurs déterminants, que sont pour les théoriciens de la sécurité, le rôle de l'Etat, le type de menace, le degré de garantie de sécurité et le niveau de maîtrise des risques dévolus aux objets référents (en l'occurrence, les travailleurs), vont constituer le cadre méthodologique de l'analyse de la portée de ce concept flou (Freyssinet 2006). Considérant la sécurité de l'emploi comme un « construit social », c'est l'apport des théoriciens constructivistes qui paraît le plus apte à constituer l'appareil scientifique principal et légitime de l'objet de recherche. L'analyse du processus de sécurisation se référera aux travaux de Wæver, à ceux de Bigo et Huysmans. Sans oublier ceux de l'Ecole d'Aberystwyth, Krause et Williams utiles à une compréhension de la sécurisation élargie à d'autres décideurs que l'Etat. L'Analyse des politiques publiques qui découlent de ce processus de sécurisation se référera également à l'apport d'Eriksson, sans oublier March et Olsen et leurs travaux sur l'institutionnalisation de la sécurisation.

Les données chiffrées seront établies à partir de sources tels que Eurostat, la DARES ou l'INSEE, sites officiels de publication des chiffres concernant les marchés du travail européens et français.

Plusieurs schémas seront construits pour illustrer notre apport en matière d'analyse de la flexicurité et de son traitement en processus de flexicurisation.

L'*instrumentarium* constitué de l'appareil théorique, de la littérature de référence et des données quantitatives et qualitatives, vise à structurer la méthode de production de la connaissance à caractère scientifique.

## **Deuxième partie de l'abstract : présentation de l'organisation de la thèse**

**Données techniques** : La thèse se compose de trois parties. Chaque partie est divisée en quatre chapitres ce qui porte leur nombre à douze. Elle compte quatre cent douze pages (412) et deux cent soixante sept références bibliographiques (267) dont une en bulgare, deux en néerlandais, soixante-sept en anglais et cent quatre vingt dix sept en français. Quatorze sites Internet (14) font partie des ressources documentaires ainsi que trente rapports officiels (30). Vingt et une références législatives (21), soixante huit sigles (68), vingt neuf schémas, graphiques et tableaux (29) sont listés à la fin de la thèse qui se termine par les annexes au nombre de neuf représentant vingt cinq pages (25).

**Les mots-clés** sont : Travailleurs, Actifs, Salariés, Marché du travail, Norme et Relation d'emploi, Politiques publiques de l'emploi, Sécurité de l'emploi, Sécurité dans l'emploi.

### **Le contenu et l'organisation de la thèse**

#### **Introduction Générale**

L'actualité de la recherche est présentée au regard du contexte économique, politique, historique et social dans lequel s'inscrit la problématique traitée.

L'hypothèse, le but et l'objet de la recherche témoignent de la nouveauté qu'elle représente. La contribution visée, le positionnement épistémologique et méthodologique et l'organisation de la recherche achèvent le propos liminaire.

## **PREMIERE PARTIE DE LA THESE**

### **Flexicurité et Sécurisation des parcours professionnels : émergence, contenus et changements proposés par ce nouveau modèle social européen**

Cette thèse a pour objectif global d'analyser le processus de construction/déconstruction/transformation de la notion de sécurité de l'emploi, devenue flexicurité dans les politiques européennes de l'emploi, en 2007.

La première partie décrit ce qui existait avant, observe comment s'est opéré le changement et présente les contenus du nouveau modèle social flexicuritaire proposé par l'Europe. On ne peut interroger la portée d'une nouvelle directive européenne applicable à l'ensemble des Etats membres, sans se pencher sur l'histoire de ce qui a précédé.

Les quatre chapitres qui la composent sont les suivants :

**Le Chapitre I :** Avant la flexicurité : histoire de l'acquisition des droits sociaux constitutifs de la sécurité de l'emploi

Deux sections distinctes organisent ce chapitre: l'histoire de l'édification de la sécurité de l'emploi en première section, le recensement des facteurs de mise en crise de cette notion en deuxième section.

Le premier chapitre s'efforce de décrire et comprendre comment s'est fabriquée au fil du temps la norme d'emploi régissant la relation entre les employeurs et les employés, norme intégrative du niveau de sécurité progressivement alloué aux actifs. Nous verrons comment, en France, deux cents années de luttes sociales vont aboutir à l'édification d'un Code du travail, soucieux d'établir un régime protecteur des salariés. Mais les acquis sociaux, à leur apogée après la seconde guerre mondiale, vont commencer dès les années 80, à être progressivement remis en cause. Le contexte de crise et de récession économique s'amplifiant à partir des années 2000, les décideurs publics se voient contraints de réformer le marché du travail.

Le premier chapitre montre qu'à chaque étape décisive, l'évolution de la norme sécuritaire se produit en fonction d'une dynamique observable. Celle de la concordance à un instant précis, de mouvements entre les acteurs du changement, d'un contexte économique et social spécifique, et des leviers facilitant la production d'une nouvelle norme. Trois ordres ont présidé au changement : l'ordre de la pensée comme l'ont été les courants idéels nouveaux (la philosophie des « Lumières » ou l'idéologie de justice sociale), l'ordre d'apparition et d'action de groupes de pression (le peuple français et la bourgeoisie en 1789, la classe ouvrière dès 1813 puis la classe politique dès 1936), et l'ordre économique (économie florissante ou marché en récession). C'est l'Etat qui, se substituant au pouvoir royal, est tout d'abord le défenseur des valeurs fondatrices du vivre ensemble républicain. L'Etat social responsable de l'intérêt général va s'inscrire comme régulateur de la tension constante entre intérêts publics et intérêts privés.

L'histoire montre combien l'allocation de la force de travail et la répartition des richesses ne s'établissent pas naturellement, ce qui place l'Etat en garant de l'équilibre entre ces forces opposées. Ceci rend d'autant plus essentielle la question de la perte du contrôle par l'Etat et son corollaire, sa responsabilité quant au maintien de la garantie des droits sociaux par nature sécurisants.

La sécurité de l'emploi s'est édifiée en "corps augmenté" du travailleur. Son niveau va évoluer en fonction du besoin en force de travail déterminé par le marché et en fonction de la capacité des individus à faire reconnaître collectivement leur droit à la sécurité. Elle se caractérise jusqu'au premier choc pétrolier par une norme d'emploi, encadrée par la réglementation légale, opposable à chacune des parties, (employeurs/employés), dans la visée d'un droit protecteur du salarié ne pouvant être licencié impunément par son patron. Mais dès les années 80, la réglementation assouplie du droit du travail va fragiliser la continuité du lien d'emploi en normalisant le recours à de nouvelles formes de contrats précaires de durée instable. Et ce, dans un contexte de fin du plein-emploi rendant les transitions professionnelles de plus en plus risquées (risque majeur d'irréversibilité

de la perte d'emploi) dans un marché du travail devenu aléatoire et imprévisible. La volonté politique d'adapter les actifs aux transformations et aux exigences du marché globalisé signe ce glissement progressif du contenu de la sécurité de l'emploi. L'Etat moderne est confronté à des logiques opposées. La logique économique imposée par les impératifs de compétitivité des entreprises soumises aux préférences des marchés financiers et la logique sociale confrontée à l'inflation des dépenses publiques, s'affrontent. La logique économique et sociale prédéfinie par les instances supranationales a pour conséquence directe de diminuer le pouvoir de l'Etat. De nombreux auteurs comme Gazier et Auer (2008) dressent le constat de la fin de la sécurité de l'emploi et préconisent, pour faire face à la nouvelle organisation mondiale, la référence à des modèles innovants.

## **Le Chapitre II : Emergence du concept de flexicurité dans les pays nordiques**

Deux sections composent le deuxième chapitre : - la section 1 présentant les conditions d'émergence aux Pays-Bas du concept de flexicurité à partir de la deuxième moitié des années 90 ; - la section 2 présentant l'appropriation par le Danemark de la notion de flexicurité. Les Danois vont concevoir ce qu'ils appelleront le «Triangle d'or de la flexicurité».

Pour Keune et Pochet (2009) : « le modèle danois est présenté par ceux qui le préconisent comme étant une combinaison de trois éléments qui se renforcent les uns les autres : 1) une flexibilité des marchés du travail fondée sur une protection limitée contre le licenciement individuel, 2) des régimes de protection sociale généreux avec, en particulier, des indemnités de chômage élevées, et 3) des politiques actives du marché du travail.

Le deuxième chapitre décrit brièvement comment, pour faire face aux impacts de l'économie globalisée, deux pays nordiques vont tenter de résorber le chômage en établissant un nouveau compromis entre logique économique et logique sociale. La spécificité des déterminants culturels, politiques et économiques des Pays-Bas et du Danemark, va favoriser l'émergence d'une nouvelle conjugaison entre flexibilité et

sécurité des contrats de travail. L'expérience des pays nordiques sera rapidement référencée par la Commission comme modélisation applicable à tous les Etats membres.

Le chapitre II démontre que ce sont bien des acteurs non libéraux rompus au dialogue social qui jettent les fondations d'un nouveau statut salarié, celui du *flexsalarié*. Mais il est très important de prendre en compte que le fonctionnement équilibré de ce modèle hybride reste adossé à un marché du travail de plein-emploi, ce qui permet le financement des périodes de chômage et la capacité des travailleurs danois à retrouver rapidement un nouvel emploi. Si comme l'écrit Madsen (2002), le quatrième angle du Triangle d'or, celui de la croissance économique est manquant, on peut craindre un remaniement des dépenses publiques liées à la politique sociale.

L'eupéanisation de l'expérience scandinave semble témoigner de l'effet d'aubaine qu'elle a représenté pour les dirigeants de l'UE. En effet, comment comprendre autrement la non-prise en compte de la spécificité culturelle et économique de ces deux pays ? Comment comprendre également pourquoi l'UE a fait l'apologie de leur baisse du taux de chômage, en omettant de signaler leur recours massif aux retraites anticipées ou au travail des femmes à temps très partiel ? Reconnaître ces faits n'aurait tout simplement pas permis d'imputer à la seule réforme flexicuritaire, l'amélioration du taux d'emploi, ce qui en aurait réduit la portée, l'attractivité, donc toute possibilité de la modéliser.

### **Le Chapitre III : Européanisation de la flexicurité.**

Deux sections composent ce chapitre. Pour analyser la portée novatrice du nouveau modèle social européen dit « flexicuritaire », la Section 1 centre la recherche sur l'émergence et l'évolution des politiques européennes de l'emploi précédant celle portant sur la flexicurité. La Section 2 quant à elle, décrit les facteurs qui ont pu influencer l'élargissement de la pratique danoise à l'ensemble des Etats *via* les recommandations de la Commission en 2007. Cette section démontre combien

l'influence d'un système de valeurs préexistant s'est trouvée renforcée par la prédominance d'un homme et d'un expert.

Le troisième chapitre s'intéresse aux fondements de l'Union Européenne du point de vue de sa construction et de son fonctionnement, et démontre la primauté de la logique économique dans la définition de ses politiques. Le contexte de crise économique et l'augmentation constante du chômage qu'elle suscite en Europe va inciter les instances européennes à faire de l'emploi un objectif commun prioritaire. L'expérience néerlandaise et danoise conjuguant deux modèles sociaux européens jusque-là opposés<sup>7</sup> va devenir dès lors la clé de voûte de la réforme structurelle des marchés du travail, initiée par la Commission.

La présentation historique des politiques européennes de l'emploi comme la description du fonctionnement des instances en charge de leur élaboration, représentent une étape nécessaire à la compréhension du processus d'europanisation d'une politique publique de l'emploi. L'objectif est de penser la flexicurité comme témoin du pouvoir propre à l'Union.

Pouvoir d'opérer de véritables choix en matière de politique sociale et économique, pouvoir d'élaborer de nouveaux référents sociaux et de les rendre communs aux vingt-huit Etats membres.

Le troisième chapitre met en lumière le fait que les politiques européennes de l'emploi suivent les GOPE<sup>8</sup> qui recommandent la systématisation du retour aux conditions de la libre concurrence, sur tous les marchés, en particulier sur les marchés du travail. La SEE porte essentiellement depuis sa création sur la modération salariale, l'activation des dépenses pour l'emploi visant l'incitation au travail et la flexibilité des marchés du travail.

---

<sup>7</sup> Le modèle anglo-saxon favorable à la flexibilité du marché du travail et le modèle keynésien favorable à l'intervention de l'Etat en faveur d'un modèle social de type Etat Providence.

<sup>8</sup> « Pour garantir une réduction sensible et durable du chômage, seules peuvent être efficaces les réformes structurelles consistant à supprimer définitivement les obstacles à la croissance et à la flexibilité des économies ». GOPE 2002.

Flexibiliser est donc une politique «structurelle qui vise à libérer les marchés. Ce constat diminue la vision d'une portée novatrice de la politique flexicuritaire qui s'inscrit dans le droit fil des recommandations faites jusque-là par l'Union européenne.

**Le Chapitre IV :** « Vers des principes communs de flexicurité : Des emplois plus nombreux et de meilleure qualité en combinant flexibilité et sécurité ». Le quatrième chapitre présente, pour conclure cette première partie, les contenus essentiels du texte fondateur des principes communs de la flexicurité. Le couple « flexibilité/ sécurité » est préféré à celui de la sécurité par la stabilité. Le vocable créé à cet effet traduit la volonté de l'UE de prioriser la flexibilisation des marchés du travail sans oublier de moderniser les régimes de sécurité sociale, protecteurs des actifs. La philosophie flexicuritaire repose sur une double nouveauté : concilier ce qui était jusqu'alors opposé, l'équité de traitement des salariés et la compétitivité des entreprises et, équilibrer les deux termes de ce nouveau couple vertueux : la flexibilité devenant compatible avec la sécurité.

Et ce faisant, contribuer aux objectifs fixés par la stratégie de Lisbonne : « Des emplois plus nombreux et de meilleure qualité<sup>9</sup> ». La réponse proposée au défi que représentent l'accélération constante des changements technologiques et la globalisation de l'économie est basée sur la refonte des modèles sociaux. Il s'agit, dans le respect des principes d'une économie libérale, d'adapter les travailleurs au marché. Ceci s'accompagne de la mise en œuvre d'un nouveau type de sécurité pour les travailleurs, sécurité dite "moderne". Le quatrième chapitre montre que si le texte précise les contenus concernant souplesse et sécurisation des dispositions contractuelles, « *Lifelong Learning* » et activation des politiques de l'emploi, il reste flou sur ce que devrait être une sécurité sociale "moderne". La flexicurité introduit des changements au niveau-même du *corpus* légal de la sécurité de l'emploi. Le changement est manifeste même s'il s'accompagne, de mesures dites de sécurisation des parcours professionnels. La conclusion de ce chapitre pose une question

---

<sup>9</sup> Communication au Conseil européen de printemps du 2 février 2005 intitulée «Travaillons ensemble pour la croissance et l'emploi. Un nouvel élan pour la stratégie de Lisbonne». Communication du président Barroso [COM(2005) 24 final.

essentielle : face au défi que représente pour l'UE, le maintien et l'amélioration de la compétitivité des entreprises, la flexicurité pourra-t-elle éviter l'effondrement du système de protection sociale et juridique des travailleurs ?

**Cette première partie** décrit les conditions d'apparition, d'utilisation et de généralisation d'une nouvelle conception européenne de l'organisation du marché du travail. La flexibilité de la norme d'emploi en devient la clé de voûte. Les quatre chapitres collectent progressivement les informations utiles à l'analyse de la réelle transformation de la sécurité induite par le modèle flexicuritaire. Cette collecte démontre que la flexicurité représente un remaniement des acquis sociaux. La solution mise en place par les pays nordiques, bien que comportant des aspects innovants, ne peut être appliquée intégralement à l'ensemble des Etats membres, aux réalités économiques et sociales si différentes. Dans un contexte de transformation du marché du travail, la dynamique évolutive du degré de sécurité alloué aux actifs semble aujourd'hui soumise à deux facteurs essentiels : un taux de croissance élevé et l'attractivité du travail humain.

## **DEUXIEME PARTIE DE LA THESE**

**Des apports de la science de la sécurité à l'analyse d'une politique de l'emploi : élaboration de l'approche théorique utile à l'analyse de l'enjeu sécuritaire des politiques européennes de l'emploi**

L'objectif de la deuxième partie est de légitimer le choix du recours à l'étayage théorique de la science de la sécurité comme outil méthodologique d'analyse de la politique flexicuritaire. Toute tentative de structuration méthodologique d'une recherche universitaire repose sur le choix de la ou des théories auxquelles le chercheur va se référer. Dans le cadre de cette étude portant sur l'analyse du modèle flexicuritaire, on peut alors considérer que l'intérêt de ce travail réside dans l'espace

qu'il occupe au carrefour de deux sciences : la sécurité et les politiques publiques de l'emploi. La deuxième partie est composée de quatre chapitres :

### **Le chapitre V : Légitimité de la science de la sécurité**

Ce chapitre a pour objectif de légitimer la sécurité de l'emploi comme objet possible de la science de la sécurité.

L'augmentation endémique du taux de chômage européen expose les actifs au risque de perte de revenus et les Etats au risque de déséquilibre économique, social et politique. L'état de crise du marché du travail européen valide à lui seul, le traitement de la question de la sécurité de l'emploi en sujet légitime de la science de la sécurité. Les sections 1 et 2 légitiment la référence théorique à la science de la sécurité, utilisée pour analyser l'inflexion d'une nouvelle politique publique de l'emploi, au regard des motifs suivants : 1) la réalité de la crise du marché du travail européen, génératrice de vies professionnelles aléatoires, exposées au risque de chômage et 2) l'élargissement de l'investigation scientifique à de nouveaux domaines, engagé par les experts de la sécurité depuis la fin de la guerre froide.

Faisant suite à la légitimation opérée dans les deux premières sections, la section 3 identifie la référence théorique capable d'intégrer le domaine du marché du travail comme objet de la science de la sécurité. Les travaux scientifiques les plus aptes à produire le cadre méthodologique adapté à cette recherche sont également évoqués. La section 4 démontre que sécurité et emploi représentent deux domaines d'une même science : la science politique.

Le chapitre démontre qu'appliquer à cette analyse du concept flou ou notion malléable qu'est la flexicurité, l'appareil méthodologique propre à la science de la sécurité, se justifie par la nature-même de l'évolution sécuritaire contenue dans ce nouveau modèle :

- agissant sur le degré de sécurité alloué aux individus, dans un contexte de globalisation et de crise du marché du travail, et,

- posant la question de l'acteur sécurisant et de sa "responsabilité de protéger". A quel niveau situer cette responsabilité autrefois dédiée à l'Etat ? Celui de la gouvernance européenne ? Des partenaires sociaux ? Des entreprises ? Voire des actifs eux-mêmes ?

## **Le chapitre VI : Les diverses dimensions de la sécurité**

Ce chapitre identifie la théorie de la sécurité la plus apte à structurer l'appareil méthodologique de l'analyse de la politique publique dite de flexicurité.

De quoi parle-t-on quand on parle de sécurité? D'un besoin vital, ontologique ? D'un besoin sociétal ? La section 1 apporte un premier niveau de définition générale précisant les contours du concept de sécurité, définition utile à la délimitation du champ couvert par la notion de sécurité de l'emploi. La section 2, aborde les travaux des principaux experts de la science de la sécurité. La sécurité des peuples, dépendante des relations internationales entre les Etats, la survie et stabilité de l'Etat et sa responsabilité à l'égard de la population vont devenir l'enjeu central des études scientifiques.

Cette revue des divers courants théoriques de la science de la sécurité permet de distinguer trois caractéristiques 1) les études portant sur la sécurité ne cessent d'élargir leur champ d'investigation, générant de nombreux courants théoriques de la science de la sécurité : élargissement horizontal allant de la vision stato-centrée de la sécurité à la notion large de sécurité humaine. 2) la science de la sécurité s'ouvre à des approches autres que celle émanant classiquement du secteur militaire ou de celui des relations internationales et intègre entre autres l'apport de la philosophie : élargissement vertical qui saisit la profondeur de la dimension anthropologique de la sécurité. 3) l'évolution des théories de la sécurité est tout à fait dépendante de l'évolution géopolitique et économique du monde. La synthèse des principaux courants théoriques de la sécurité trouve son intérêt dans les premiers liens de sens que l'on peut faire entre l'évolution des recherches conduites sur la sécurité et celle concernant la nature de la sécurité appliquée à l'emploi.

Ce chapitre démontre que le cadre méthodologique proposé par V. Barry Buzan, Ole Waever et Jaap de Wilde(1998) est le plus adapté. La définition proposée par Lucile Maertens (2012), convient tout à fait à l'analyse de la flexicurité : « La sécurisation constitue l'instauration intersubjective d'une menace existentielle suffisamment saillante pour avoir des effets politiques substantiels ». Les objets de référence, les principaux acteurs de la sécurité, les fonctions principales qui sont remplies par ces acteurs et la spécificité des menaces et des dangers constitueront le cadre de l'analyse des processus mis en œuvre, en réponse à une perturbation du niveau de sécurité.

La proposition d'Olé Waever incite à se pencher non seulement sur la teneur des mots, discours et textes officiels emblématiques de la thématique flexicuritaire, mais aussi sur leurs effets de transformation des représentations des acteurs. L'approche des principales théories de la sécurité nous permet de considérer qu'à défaut de relever directement du champ des relations internationales, la notion de sécurité appliquée à l'emploi et à la vie professionnelle des travailleurs constitue bien un enjeu sécuritaire. La notion de sécurité humaine intégrant les données humaines subjectives fondées sur l'expérience vécue par les individus, sans exclure pour autant la responsabilité de l'Etat, nous semble de nature à légitimer la thématique de la sécurité de l'emploi et de la sécurisation des parcours professionnels comme objets légitimes de la science de la sécurité.

**Le Chapitre VII :** Caractéristiques générales de la sécurité de l'emploi : en quoi les théories de la sécurité lui sont-elles applicables?

Ce chapitre précise les contours de la sécurité appliquée à l'emploi et établit les liens possibles entre la science de la sécurité et la sécurité appliquée au champ des politiques publiques de l'emploi. Il se divise en deux sections. La section 1 définit les diverses dimensions de la notion de sécurité de l'emploi, pour le travailleur, pour la société et pour l'Etat. La section 2 en détaille les caractéristiques en précisant le contenu de la notion de risque appliquée à la vie professionnelle.

Le travail de ce chapitre va au-delà d'une simple précision de la notion de sécurité de l'emploi, il en saisit la portée dynamique et par essence évolutive. La conclusion relève les points à prendre en compte dans toute analyse de cette notion : les représentations de la sécurité de l'emploi sont évolutives et conditionnées par plusieurs facteurs :

- les représentations adossées aux idéologies gouvernantes ou opposantes,
- le contexte économique national : le taux de croissance impacte directement les ressources disponibles au financement de la sécurité professionnelle.
- le contexte économique mondial : la mondialisation de l'économie impacte directement la santé du marché du travail de chaque état devenu dépendant de la situation économique et financière des autres états,
- les choix politiques induits soit par la primauté de l'idée de justice sociale garantie par la collectivité soit par la libre concurrence et le renvoi sur l'individu de la responsabilité de sa sécurité professionnelle,
- les modes de gouvernances : la mondialisation des échanges et la globalisation de l'économie modifient le système de gouvernance des Etats. Des organisations internationales comme l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economique), et les organisations supranationales (comme l'Union Européenne) indiquent les orientations de la politique économique et exercent en Europe, par le biais des directives communautaires, des pressions sur les politiques de l'emploi.

A cette diminution du rôle des Etats, s'ajoutent l'affaiblissement de la représentativité des syndicats (diminution du taux d'adhésion) et la privatisation de secteurs autrefois gérés par ces Etats,

- la culture inspirée par ce qui a précédé : en France la notion d'acquis sociaux agit comme modèle social référent suscitant de fait une forme d'inertie à toute tentative de modification du modèle antérieur (celui des Trente Glorieuses) pourtant mis en crise par les évolutions du contexte économique.

Dans cette tension entre logique économique et logique sociale, le défi fait aux gouvernants et acteurs sociaux économiques est donc bien celui du glissement de la notion de sécurité vers celle de la mobilité et de la prise en charge des phases de transition qu'il génère tant sur le plan des compétences que sur le maintien des revenus, dans un contexte de fin avérée du plein-emploi.

### **Le Chapitre VIII : Cadre méthodologique**

Ce chapitre esquisse une réponse aux deux questions fondamentales qui se posent à tout chercheur scientifique. La question de la manière de produire de la connaissance et la question de la validité de la connaissance produite. Il se divise en deux sections. La section 1 opte pour un courant épistémologique adapté, interroge la démarche conceptuelle et cerne le type d'approche, en respectant les principes suivants : le principe de la double référence à l'épistémologie constructiviste et systémique, et le principe d'une approche interprétative. La section 2 présente l'appareil méthodologique utile à une élaboration théorique valide. Pour limiter le risque d'hyper-subjectivité d'une posture interprétative, *l'instrumentarium* constitué de l'appareil théorique, de la littérature de références et l'origine des données quantitatives, est clairement présenté. Le but du cadre méthodologique est de découvrir avec un appareillage scientifique ce qui, au-delà du visible (le discours de la Commission), l'est moins (la portée de l'inflexion de cette directive et la réalité des intentions qui sous-tendent le projet politique).

**La deuxième partie** plante le décor scientifique de la recherche. Les appareils théorique et méthodologique recensés, construits et présentés ici, sont indispensables à l'analyse scientifique du processus sécuritaire menée en troisième partie. Les apports de la science de la sécurité nous permettent d'inscrire la sécurité de l'emploi comme possible objet de cette science. Il s'avère en effet que le besoin de sécurité de l'emploi rejoint pour l'individu un besoin vital, constitue pour la société un facteur décisif de cohésion sociale et pour l'Etat une composante de sa stabilité politique. Nous avons vu par ailleurs combien l'évolution du processus économique représente une menace pour le niveau de sécurité des travailleurs confrontés au risque d'irréversibilité de ruptures

professionnelles. Le marché du travail quant à lui, semble soumis à une crise devenue structurelle. Le caractère aléatoire et imprévisible de la conjoncture mondiale menace la capacité des Etats à garder le contrôle sur ce marché et par voie de fait, sur le niveau de sécurité des citoyens que sont les actifs. C'est bien la prise en compte de l'ensemble de ces facteurs qui justifie à elle seule, la légitimité d'intégrer la notion de sécurité appliquée à l'emploi, dans l'appareil scientifique de la sécurité. Les travaux des historiens du travail et des relations sociales ainsi que ceux des économistes nous ont permis de saisir les facteurs déclencheurs de la transformation de la définition historique de la sécurité de l'emploi, en notion contemporaine de sécurisation des parcours professionnels. Venant en appui, les théories de la sécurité sont nécessaires pour penser les contours de la notion de sécurité/insécurité appliquée à l'emploi.

Introduire la notion de sécurité appliquée à l'emploi ne prétend donc pas à l'innovation conceptuelle mais à la participation, en troisième partie, de l'approfondissement de la notion-clé de « *Sécurisation* ». Notion étudiée principalement au niveau des relations internationales par la science de la sécurité. Si l'objectif de cette recherche est donc un élargissement conceptuel de la notion de sécurité, sa finalité est de comprendre et influencer le monde social et politique en décodant la réalité perçue par l'ensemble des acteurs.

## **TROISIEME PARTIE DE LA THESE**

### **L'emploi devient enjeu sécuritaire : analyse du processus de sécurisation des directives flexicuritaires: glissement de la notion de sécurité de l'emploi à la notion de flexicurité**

La troisième partie, réunissant les apports des deux autres, analyse le processus politique qui transforme la question de l'emploi en enjeu sécuritaire. Elle vérifie que la proposition politique de sécurisation des vies professionnelles adossée à la flexibilité

des contrats de travail, tient ses promesses d'équilibre entre les deux pôles qui la fondent.

La troisième partie est composée de quatre chapitres.

### **Chapitre IX : L'Algorithme de la flexicurité**

Le chapitre IX a recours à la notion d'algorithme. Le travail de schématisation qui en découle, trouve son intérêt dans la clarification des mécanismes qui transforment une question de société en objet à sécuriser, devenant lui-même enjeu de sécurité (Ceyhan 1998). Cette clarification agit en révélateur d'un système dont la complexité se fonde sur le caractère polysémique d'un concept non-stabilisé (Freyssinet 2006). Il s'agit de pouvoir questionner le flou, au-delà de l'apparent équilibre de ce néologisme afin d'en saisir les paradoxes voire les contradictions.

Ce chapitre démontre qu'il est tout à fait possible de transposer le schéma de l'Ecole de Copenhague à la politique de flexicurité pour en clarifier l'intention et la portée réelles.

### **Chapitre X : L'Acteur sécurisant et l'objet référent du processus de flexicurisation**

Le chapitre X, suivant l'algorithme évoqué ci-dessus, interroge et renseigne la nature de l'acteur sécurisant et de l'objet référent de la sécurité. Il se divise en trois sections. La section 1 est dédiée à l'acteur sécurisant et aux acteurs fonctionnels de la politique flexicuritaire. La section 2 en définit l'objet référent et la section 3 s'intéresse aux conditions qui ont permis à la Commission européenne de faire légitimer par l'audience (le Parlement et le Conseil européens) le recours à des mesures d'exception (la dérèglementation du travail).

Le chapitre X fait la démonstration de l'intérêt qu'il y a, à considérer combien les politiques publiques restent tributaires des conceptions politiques des acteurs sécurisants. C'est la Commission européenne qui est à l'origine de l'élaboration et du choix des directives soumises au vote de l'audience. Il est donc clair que c'est elle qui joue le rôle d'acteur sécurisant. La définition de l'objet référent de la flexicurité est quant à elle, complexe. En effet, il est possible de lire et interpréter «Vers les

principes communs de flexicurité... », à partir de différents points de vue. S'agit-il d'une politique en direction des travailleurs, en direction des entreprises, voire d'une politique visant les marchés financiers ? De quelle sécurité parle-t-on ? De la sécurité de l'emploi des travailleurs, de la sécurité économique et sociale des entreprises ou de celle des Etats ? C'est la notion de marché du travail qui est retenue car elle correspond au mieux à la définition de l'objet référent. Ce chapitre met également en évidence l'existence d'une étape préliminaire à la sécurisation : celle de la politisation au sens entendu par Nay, (2008 : 409). : « Processus par lequel des questions ou des activités se trouvent dotées d'une signification politique ». La question de l'emploi, véritable composante de la stabilité économique, politique et sociale de l'Union européenne, est devenue, dans le contexte de crise, un objectif politique, enjeu de sécurisation. L'influence croissante de la libéralisation de l'économie mondialisée a encouragé le recours à la flexibilisation des conditions de travail.

## **Chapitre XI : La Menace**

Le chapitre XI étudie l'énoncé de la menace. Il se divise en deux sections. La section 1 examine la réalité de la menace et présente les faits réels à partir de données chiffrées. Les contours du tableau des effets de la mondialisation sur le marché du travail européen se précisent. La section 2 analyse deux processus distincts : celui de la politisation de la menace et celui de la production d'une norme sécurisante. Force est de constater que le processus flexicuritaire est le fruit d'une véritable imbrication entre politisation et sécurisation (Huysmans 1988).

Ce chapitre démontre que c'est le contexte d'insécurité et non l'existence d'une menace basée sur des faits réels qui va générer le terrain favorable à la politisation de la question de la sécurité. Les manœuvres politiques et linguistiques de la Commission en sont la preuve. La spécificité du processus de flexicurisation réside dans le fait que l'acteur sécurisant n'a pas fondé sa communication ou *speech act* (Buzan et al. 1998 : 25) sur l'énoncé d'une menace saillante mais sur un "construit social" de la solution.

La communication de la Commission a agi sur l'audience comme si elle était un "construit social" intersubjectif, donc légitime. Enoncé dans un contexte d'insécurité (Weldes, 1996 :18), le discours a fonctionné comme un lieu de pouvoir en ce qu'il s'est montré capable de faire valider une véritable inflexion des normes sociales jusque-là en vigueur dans certains Etats. Pourtant, en 2007, la situation économique et sociale de l'Union européenne n'avait pas atteint son niveau de fragilité actuel. La *flexicurisation* signe la véritable prise de pouvoir de la Commission européenne<sup>10</sup> à plusieurs niveaux révélateurs de l'effectivité de sa stratégie :

- bien qu'étant un acteur technique donc plutôt fonctionnel, la Commission a joué à l'insu des élites politiques, le rôle d'acteur sécurisant : « ...le rôle de la Commission, reconnue comme un acteur pivot... » (Jepsen & Keune 2007 : 9),
- ses recommandations, devenues par le vote du Parlement européen des directives applicables par les Etats membres, peuvent être considérées comme une ingérence réussie dans un champ jusque-là du seul ressort des Etats : le champ des politiques publiques de l'emploi<sup>11</sup>,
- la DG EMPL (Direction générale pour l'emploi et les affaires sociales) traditionnellement faible au sein de la Commission<sup>12</sup>, a pu formuler un choix politique important, à la frontière des idéologies libérale et sociale-démocrate, permettant à la Commission de démontrer sa capacité à convaincre les acteurs les plus opposants et à éviter toute opposition frontale (Caune 2011),
- la DG EMPL a su convaincre les syndicats de salariés en prenant pour exemple, un modèle social issu de pays à forte tradition de dialogue social,
- la DG EMPL a également su convaincre les Etats réticents en utilisant la caution universitaire de chercheurs éminents. Tout ceci lui permettant d'élargir son champ d'action et son ascendance sur les Etats. L'effet optimum des manœuvres (Buzan et *al*

---

<sup>10</sup> Plus particulièrement la DG EMPL ( Xème direction de la Commission européenne)

<sup>11</sup> « Identifier les mécanismes qui permettent à la Commission de définir un modèle politiquement contraignant, dans un domaine où elle n'a pas de compétence exécutive et dans lequel les Etats membres entendent garantir et conserver leur souveraineté » (Caune 2011).

<sup>12</sup> Surtout en comparaison du pouvoir exercé par la DG ECFIN.

1998) de la Commission réside dans le fait d'avoir énoncé, instauré et labellisé, une seule et unique manière de résoudre l'insécurité croissante vécue par les entreprises et les actifs européens. Et ce, face à une audience rompue au respect du débat démocratique et du dialogue social et à l'existence d'une diversité de propositions de nouveaux modèles sociaux.

## **Chapitre XII.: Mesures, résultats, évaluation**

Le chapitre XII interroge comment et pourquoi la Commission européenne a préféré omettre la réalité de la menace encourue par les travailleurs pour passer directement à la présentation de la solution. Il se divise en trois sections. La section 1 analyse le *speech act* et la valeur performative du discours flexicuritaire, la section 2 précise l'inscription théorique des dogmes centraux et les enjeux sociétaux de la flexicurité et la section 3 porte sur les résultats présentés tant au regard des données chiffrées analysant l'état du marché du travail que du bilan dressé par les experts.

Ce chapitre démontre que la structure rhétorique du discours flexicuritaire confirme que le but de la manœuvre (*moves*) (Buzan et *al.* 1998) de l'acteur sécurisant, consiste bien à occulter la non-résolution des controverses soulevées par différentes significations (Ayse Ceyhan 1998 : 12). Ce qui signe la force illocutoire du discours est sa manière d'indiquer le comment faire sans dire dans quel but, au service de quel système de valeurs ni pour quels résultats réels. La politisation prend ainsi forme dans les mots, concepts, notions choisis pour former un argumentaire qui oscille entre ambigüité et paradoxe. Face au dilemme que représente l'arbitrage à opérer entre le maintien du modèle keynésien et celui d'une dérégulation marchande du travail, la Commission opte pour une troisième voie évoquant l'idée d'une conciliation possible entre deux modèles en proposant de concilier flexibilité et sécurité.

Mais l'analyse des travaux des experts tend à prouver que l'inflexion globale de cette troisième voie s'établit davantage au profit d'une libéralisation du marché du travail que d'une augmentation du niveau de sécurité de l'ensemble des travailleurs. Ils font le constat de la perte de pouvoir de l'Etat face à l'invisibilité du pouvoir privé des

financiers relayé par un discours politique conduisant les sociétés à considérer les faits économiques comme des phénomènes s'imposant aux collectifs humains. La primauté de la logique économique et de l'adaptation aux lois du marché n'est plus remise en cause (Morel 2009). Ainsi, la reconfiguration du rôle de l'Etat se fait autour de la vision d'un Etat non plus régulateur mais facilitateur du jeu du marché (Vielle et *al* 2005). La reconfiguration de l'Etat social se construit alors autour de la question d'une nouvelle répartition des risques en particulier du risque de chômage, risque majeur, quasi occulté par le discours flexicuritaire. Le risque contre lequel chaque travailleur doit se prémunir serait, selon la Commission, celui de sa possible inadaptabilité aux évolutions constantes du marché du travail.

La notion d'employabilité conçue comme maintien de l'attractivité des compétences devant être entretenue par le travailleur se substitue à la notion de sécurité de l'emploi. Cette forme de sécurité garantie par la législation du travail est jugée trop contraignante et contre-productive en matière de progression du taux d'emploi. Le chapitre XII établit le constat d'un déplacement sémantique de la notion de sécurité, basée auparavant sur les conditions extérieures de la sécurité (garantie par l'Etat social) et ramenée dans le cadre flexicuritaire à une sécurité endogène basée sur l'assurance individuelle. La responsabilité auto-assurantielle trouve sa limite face à la réalité de la fin du plein-emploi. La vision d'une sécurité moderne, autoproduite ne peut alors s'édifier que sur la négation de l'externalité du risque et sur une survalorisation de la capacité adaptative de l'ensemble des actifs à des exigences externes par nature floues et changeantes. L'articulation des dogmes centraux que sont la flexibilité et la sécurité masque le rôle central donné à l'adaptabilité faisant office d'une nouvelle conception émancipatrice d'une forme de sécurité dite moderne.

**La troisième partie** de la recherche démontre qu'au-delà de l'analyse de la linguistique de l'énonciation (Ceyhan 2006), chère à Waeber, il a semblé essentiel, pour identifier l'ordre politique correspondant à cette forme de sécurisation, de cibler les stratégies élaborées et mises en œuvre par la Commission. Elles visent à rassurer une audience favorable à la protection de l'emploi, quant à la valeur sociale du projet.

La stratégie de séduction des partenaires sociaux forgée sur le rappel de l'importance du dialogue social ainsi que l'exagération de la portée de leur rencontre, a facilité l'accord des syndicats salariés et créé une impression de consensus paritaire. L'approbation des acteurs sociaux ne pouvait qu'inciter les acteurs politiques à labelliser le texte. Le recours à la caution scientifique des universitaires des pays nordiques a renforcé la crédibilité de la proposition. Ces stratégies opérationnelles ont contribué à éviter l'affrontement direct des acteurs politiques et sociaux susceptibles de s'opposer à la mesure d'exception que constitue la flexibilisation de la protection juridique de l'emploi. L'énonciation de la sécurité, qualifiée de moderne dans les «Vers les principes communs de flexicurité... », constitue l'acte produisant une transformation radicale de la sécurité. *Moves* et *speech-act* ont occulté, selon les experts le déséquilibre du projet orienté plus clairement vers la flexibilité que vers la sécurité.

## **Conclusion générale**

Rappel de l'objet de la recherche et des principaux résultats.

Limites de la recherche.

Contribution de la recherche et Perspectives de recherche.

## **Troisième partie de l'abstract : L'apport de la thèse**

### **Au niveau scientifique :**

#### **Pour la science de la sécurité : plusieurs types d'apport**

Comme la conclusion générale le souligne, l'intérêt de la thèse pour les spécialistes de la science de la sécurité, réside dans la nouveauté de son objet d'étude. Traiter une politique publique de l'emploi en processus de sécurisation participe à l'élargissement du champ d'investigation de cette science. La globalisation de l'économie et la

mondialisation des échanges placent la thématique de la sécurité non seulement au cœur des enjeux des relations internationales mais aussi à tous les niveaux de la vie humaine. La question de l'emploi et le traitement du chômage sont des sujets devenus particulièrement sensibles pour les Etats, les travailleurs et les entreprises. Il semble donc utile, au moment-même où les vies professionnelles sont de plus en plus risquées, que la question de la sécurité de ou dans l'emploi soit traitée en objet d'étude de la science de la sécurité. Le marché de l'emploi est et sera de plus en plus, un enjeu économique, politique, social et sécuritaire majeur. La thèse prouve également l'intérêt d'appliquer une méthode issue des travaux sur les Relations internationales à un tout autre domaine. La méthodologie proposée par Waever pour analyser un processus de sécurisation, trouve ici son utilité. La proposition méthodologique de l'Ecole de Copenhague a mis en lumière le mécanisme de la politisation de la question et la manière de parvenir à la validation par l'audience de mesures d'exception, preuve de son applicabilité.

Les divers schémas illustrant le séquençement du processus et sa déclinaison au domaine de l'objet de la thèse peuvent être utiles à toute présentation du sujet tant à des étudiants qu'à des acteurs sociaux. Ils constituent un second type d'apport. Le troisième apport est celui d'une démarche pluridisciplinaire. Si le référentiel théorique majeur de la thèse reste celui de la science de la sécurité, le choix de prendre en compte les travaux d'experts reconnus en droit du travail, qu'ils soient historiens (Le Goff..) ou juristes ( Supiot, Freyssinet..), en économie (Aglietta, Math.. ), en politique (Conter..), en sociologie (Castel, Barbier..) ou en psychologie du travail (Levy-Leboyer), participe à une saisine plus globale de la question.

### **Pour la science politique et plus particulièrement celle qui se centre sur l'analyse des politiques publiques**

La thèse peut être utile aux chercheurs en science politique car la méthodologie et la schématisation qu'elle développe semblent applicables à l'analyse d'autres politiques publiques. Pour les spécialistes en sciences politiques, l'analyse d'une politique publique à l'aune de la théorie de la sécurisation peut aussi représenter un apport. Les

enjeux sécuritaires occupent une place de plus en plus importante dans les discours et décisions politiques qui en appellent pour ce faire, à toute forme d'utilisation du concept de sécurité. Une analyse *Waeverienn*e de ces phénomènes permettrait de distinguer l'énoncé de ses buts réels. De plus, comme pour les experts de la science de la sécurité, l'élargissement à d'autres disciplines connexes peut représenter un enrichissement.

### **Au niveau pratique**

#### **Pour les étudiants en science de la sécurité**

L'organisation de la thèse et sa structuration peuvent comme cela a été le cas pour nous grâce à d'autres travaux, enrichir la recherche des étudiants. En outre, le rappel de l'histoire de l'évolution des acquis sociaux en France peut les sensibiliser à ce qu'on dû vivre les travailleurs pour en obtenir la légalisation. L'histoire montre la réalité de la tension constante entre logique économique et logique sociale et valide l'idée chère à Jacques Le Goff de devoir se pencher sur le passé, pour comprendre le présent. La deuxième partie présente le choix de l'appareil scientifique de référence et la construction méthodologique précise. Compréhension de ce qui a précédé et méthode définie étaient indispensables au traitement de la troisième partie destinée à saisir le niveau le moins visible : celui des intentions et des systèmes de valeur à l'œuvre. C'est bien l'organisation et le rythme de ces trois parties qui peut contribuer à apporter aux étudiants une vision plus globale des divers angles possibles de traitement de la problématique.

#### **Pour les acteurs sociaux**

La complexité de la question de la régulation du marché du travail et de la fin du plein-emploi justifie l'existence d'outils aptes à élargir la réflexion des divers acteurs sociaux rompus et responsables de la négociation.

La thèse donne un éclairage concernant la mise à l'écart par la Commission de toute prise en compte de l'expérience d'Etats dits Etats Providence (pourtant fondateurs de la CEE: Allemagne, Angleterre d'après-guerre, France..). Dans ces Etats, la question

de justice sociale a servi de matrice à la protection sociale des travailleurs et de leur famille, conception jugée inintégréable par la Commission dans la notion floue de sécurité moderne qu'elle défend. Plus largement, la thèse présente également d'autres propositions de modèles sociaux (Boissonnat, Supiot, Gazier..) qui, à défaut d'avoir été appliqués, peuvent nourrir la réflexion à venir. Les représentants des salariés ne peuvent restés insensibles au sentiment d'insécurité qui n'a pas diminué puisque les travailleurs se sentent toujours aussi menacés. Dernier point d'utilité sociale : la thèse déconstruit l'effet de banalisation de l'abandon de la recherche de stabilité au profit du recours à la flexibilité. Ce qui peut inviter les opérateurs et décideurs sociaux à considérer les effets de la flexibilité des contrats et des conditions de travail sur la vie des travailleurs.

### **Publications disponibles**

1. Гъвкава сигурност (Нов социален европейски модел за управление на риска, пред който са изправени хората в активна възраст в условията на все по-непостоянния пазар на труда)  
Flexicurité, sécurisation des parcours professionnels ... Nouveau modèle social européen de gestion des risques vécus par les actifs, face à un marché du travail de plus en plus aléatoire ?  
*Стратегии и политики на сигурност, Център за изучаване на рисковете и сигурността, Балкански форум по сигурността, 2010 г.* (с.с. 114-162). 48 с.
2. Предизвикателството „сигурност на заетостта“ в една глобализираща се икономика, която ограничава възможностите на държавата да се намесва в пазара на труда.  
Le défi de la sécurité de l'emploi, dans une économie mondialisée qui limite la capacité de l'Etat à agir sur le marché du travail  
*sigurnostta.com 07.01.2012.* 31 стр.
3. La Menace (Les faits, le construit social de la menace et l'énoncé de la menace)  
*sigurnostta.com 03.02.2015.* 27 стр.